



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Avis préalable d'ouverture de faillite

**Date de publication:** SHAB 30.09.2022

**Date d'échéance prévue:** 30.09.2027

**Numéro de publication:** KK01-0000024701

**Entité de publication**

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

## Avis préalable d'ouverture de faillite Carib Invest Management SA

**Débiteurs:**

Carib Invest Management SA

CHE-112.481.693

ohne Domizil-sans domicile-senza indirizzo

2000 Neuchâtel

**Date de décision de la dissolution :** 05.09.2022

**Remarques juridiques:**

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 5, CP). La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure. Publication selon l'art. 222 LP.

Société dissoute en vertu de l'art. 731b CO

**Remarques:**

CITATION

Par décision du 5 septembre 2022, le juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Boudry a prononcé la dissolution de Carib Invest Management S.A., à Neuchâtel et ordonné sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite.

Par la présente publication, Monsieur Christophe CHASSEL, de France à Saint-Martin, Guadeloupe (France), administrateur président avec signature individuelle de la société, est convoqué dans les locaux de l'office des faillites, sis rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier, le mardi 18 octobre 2022 à 14h00, pour y être entendu sur les opérations de liquidation de la faillite de Carib Invest Management S.A., à Neuchâtel.

Faute par lui de se présenter, Monsieur Christophe CHASSEL est rendu attentif que la faillite de la société dont il est administrateur président sera liquidée conformément aux dispositions de la LP. Son attention est également attirée sur le contenu des articles 229

et 323 CPS.

Les tiers qui détiennent des biens appartenant à la société en faillite, contre qui la société possède des créances et/ou qui auraient des informations à donner au sujet de Carib Invest Management S.A. à Neuchâtel sont également tenus de prendre contact avec l'office des faillites d'ici au 18 octobre 2022.

But : achat, gestion et vente de participations à des sociétés actives dans les domaines de l'import-export, du service, du négoce et du commerce international.